

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 mars 2026

Journée internationale de lutte pour les droits des femmes **Protéger, soutenir, accompagner : l'action des Caf en faveur des femmes au cœur du 8 mars**

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes ce dimanche, les Caf réaffirment leur engagement quotidien en faveur des femmes à travers des dispositifs qui les concernent majoritairement : sécurisation des pensions alimentaires, accompagnement spécifique des parents isolés – le plus souvent des mères – et mobilisation immédiate pour soutenir les victimes de violences conjugales.

Des pensions alimentaires sécurisées

Aujourd'hui, les Caf avancent ou assurent l'intermédiation de 430 000 pensions alimentaires depuis la mise en place de ce service gratuit en 2020, et recouvrent près de 80 % des sommes impayées. Dans l'Essentiel « L'intermédiation financière des pensions alimentaires : Des effets positifs pour les mères », une enquête menée auprès des bénéficiaires révèle un taux de satisfaction de **80 %**. Elles estiment à **78 %** que leur charge mentale est allégée.

Les Caf versent également l'Allocation de soutien familial à 659 000 parents isolés, dont 90% de femmes, en cas d'absence de pension alimentaire ou d'un montant modeste.

Un accompagnement en cas de séparation

Aujourd'hui, les femmes sont financièrement plus affectées par une séparation*, quel que soit le type d'union antérieure. Lors d'une séparation, les Caf proposent des aides majorées pour les personnes isolées (aides au logement, prime d'activité, Rsa...). Depuis novembre 2025, le Complément de mode de garde (CMG) bénéficie aux familles monoparentales (81% de mères) jusqu'aux 12 ans de l'enfant.

Une aide face aux violences conjugales

Depuis décembre 2023, 70 225 aides d'urgence pour les victimes de violences conjugales, dont 98% des bénéficiaires sont des femmes, ont été attribuées par les Caf pour couvrir les premières dépenses essentielles. Par ailleurs, les Caf participent à l'expérimentation du « Pack Nouveau départ », menée dans plusieurs départements sous le pilotage du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, pour faciliter une prise en charge rapide et coordonnée des victimes permettant de sécuriser leur parcours de sortie des violences et d'accéder à leurs droits.

Plus d'informations :

👉 le site <https://pension-alimentaire.caf.fr>

👉 l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales : CAF - Violences conjugales : une aide d'urgence pour vous protéger

👉 Le podcast de la Caf : Famille à une jambe | Éclaircies



Contacts Presse

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90
Julien PRADINES - 06 15 95 78 79

presse@cnafr.fr

Suivez notre actualité sur [@cnafr_actus](https://www.instagram.com/cnafr_actus)

La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'1 habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.